Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 063-216304576-20260807-150_2026-AR

N° 201 / 2026
COMMUNE DE VIC-LE-COMTE DEPARTEMENT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant autorisation permanente d'occupation du domaine public, Rue de la Gare à Longues – VIC-LE-COMTE

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,

- Vu le Code de la Propriété des personnes Publiques et notamment les articles L.2125-1 à L.2125-6

-Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les Articles L.113-2, L.115-1, R.115-1 et suivants, R.1441-13 et suivants,

-Vu la demande présentée par l'entreprise SNCF Gares et Connexions-Direction des gares Auvergne Rhône Alpes-Tour Part Dieu, 28ème étage – 129, rue Servient – 69003 LYON, dans le but d'obtenir une autorisation permanente d'occupation du domaine public communal, sis 9, rue de la Gare, commune de VIC-LE-COMTE, afin de permettre l'implantation de six nouvelles consignes à vélos individuelles.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise SNCF Gares et Connexions est autorisée à occuper une partie du domaine public communal, sis, 9 rue de la Gare à Longues, commune de VIC-LE-COMTE, sur une surface de 20 m2, afin de permettre l'installation de six nouvelles consignes à vélos individuelles.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre permanent.
Le demandeur devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de délimiter et sécuriser le périmètre occupé et à tenir en parfait état l'emprise occupée.

Article 3 : L'autorisation est accordée dès la réception du présent arrêté visé par M. Le Maire.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- **Mme la Préfète du Puy-de-Dôme,**
- **Mme La directrice Général des Services de VIC-LE-COMTE,**
- **M. Le Chef de Projet Petites Villes de Demain de VIC-LE-COMTE,**
- **La Police Municipale,**
- **Au demandeur.**

Fait à VIC-LE-COMTE, le 7 août 2026.
Le Maire,

A. DESFORGES

Publié le : 08/09/2026 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/77484

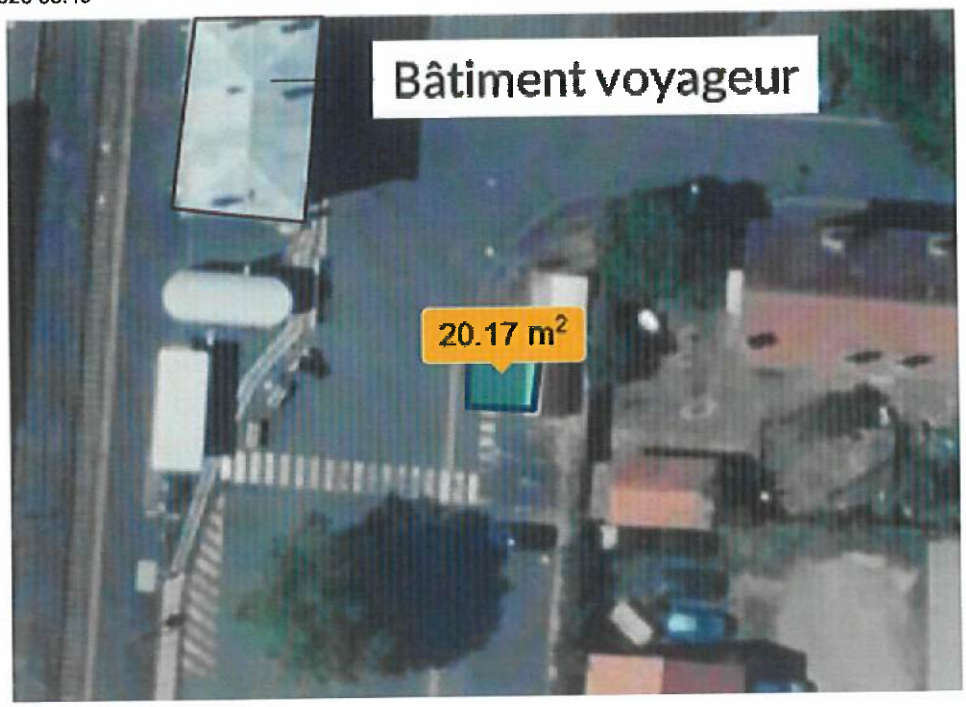
Publié le : 08/09/2026 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/77484

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 063-216304576-20260807-150_2026-AR

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié aux intéressés le : 03.09.26.





Nous prenons également bonne note de la demande de voierie lors de la phase travaux.

Je me tiens à votre disposition si vous avez la moindre question / demande.

En vous souhaitant une bonne semaine,
Bien cordialement,

Yohann LOYER
Direction Management de projet AMO
Conducteur d'opérations
06 34 78 14 13
ext.yohann.loyer@sncf.fr

Publié le : 08/09/2026 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/77484